



**Réseau hospitalier neuchâtelois
(RHNe), Neuchâtel**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat sur l'audit des

comptes annuels 2025

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), Neuchâtel

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) (l'institution), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de pertes et profits, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'institution au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'institution à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider l'institution ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'institution.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'institution à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'institution à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Vanessa Fahrni
Expert-réviseur agréée

Neuchâtel, le 8 mai 2026

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau de flux de trésorerie, du tableau des fonds propres et annexe

Bilan (en CHF)

		2025	2024
ACTIF			
Actif circulant			
	Notes		
Liquidités	1	11'291'438	9'966'394
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	73'778'453	75'331'310
Autres créances à court terme	3	3'933'149	6'842'265
Stocks	4	11'382'416	10'937'019
Actifs de régularisation	5	7'874'885	26'406'567
Total actif circulant		108'260'341	129'483'555
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	6	2'421'711	2'613'882
Immobilisations corporelles	7	206'348'815	214'722'401
Immobilisations incorporelles	8	14'114'459	13'129'787
Total actif immobilisé		222'884'985	230'466'069
TOTAL ACTIF		331'145'326	359'949'624
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes financières à court terme	9	0	0
Dettes résultant de livraisons et de prestations	10	14'713'020	15'853'572
Autres dettes à court terme	11	18'940'738	27'641'219
Provisions à court terme	12	2'031'525	2'393'176
Passifs de régularisation	13	7'621'593	6'621'870
Total capitaux étrangers à court terme		43'306'876	52'509'837
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes financières à long terme	9	167'200'000	160'200'000
Provisions à long terme	12	1'211'181	1'070'656
Fonds affectés	14	4'091'055	3'951'473
Total capitaux étrangers à long terme		172'502'236	165'222'129
Fonds propres			
Capitaux propres		200'000'000	200'000'000
Réserve provenant des bénéfices cumulés		-84'663'786	-57'782'342
Total fonds propres		115'336'214	142'217'658
TOTAL PASSIF		331'145'326	359'949'624

Compte de pertes et profits (en CHF)

		2025	2024
	Notes		
Produits nets de livraisons et de prestations	15	365'930'440	353'598'627
Variation des prestations non-facturées	5	3'332'751	4'194'202
Autres produits d'exploitation	16	81'373'381	78'529'109
Total produits d'exploitation		450'636'572	436'321'937
Charges de matières premières et consommables	17	-71'634'507	-71'029'361
Charges de personnel	18	-324'874'479	-318'368'315
Autres charges d'exploitation	19	-53'400'148	-52'824'747
Total charges d'exploitation		-449'909'134	-442'222'422
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)		727'438	-5'900'485
Amortissements des immobilisations corporelles	7	-18'822'693	-18'861'267
Amortissements des immobilisations incorporelles	8	-2'804'202	-2'500'875
Total amortissements		-21'626'895	-21'362'143
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTERETS (EBIT)		-20'899'456	-27'262'627
Produits financiers		33'858	97'719
Charges financières		-4'543'610	-2'347'401
Résultat financier	20	-4'509'752	-2'249'683
RESULTAT ORDINAIRE		-25'409'208	-29'512'310
Produits exceptionnels		380'005	2'020'078
Charges exceptionnelles		-1'852'241	-2'114'900
Résultat exceptionnel	21	-1'472'236	-94'822
RESULTAT DE L'EXERCICE		-26'881'444	-29'607'132

Tableau de flux de trésorerie (en CHF)

		2025	2024
Flux de l'activité d'exploitation	Notes		
Résultat de l'exercice		-26'881'444	-29'607'132
Amort. et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	7	18'873'957	18'002'802
Amort. et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles	8	2'804'202	2'501'070
Dépréciation et correction de valeur sur les immobilisations financières et les prêts à court terme	3, 6 & 20	3'300'000	0
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	2	1'552'857	21'573'903
Variation des autres créances à court terme	3	1'857'449	-1'865'175
Variation des stocks	4	-445'397	760'908
Variation des actifs de régularisation	5	18'531'682	-4'578'041
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations	10	-1'140'552	-2'171'281
Variation des autres dettes à court terme	11	-8'700'481	10'951'359
Variation des provisions à court terme	12	-361'651	-3'646'239
Variation des passifs de régularisation	13	999'723	946'299
Variation des provisions à long terme	12	140'525	-139'315
Variation des fonds affectés	14	139'582	52'608
Flux de l'activité d'exploitation		10'670'453	12'781'764
Flux de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations financières	6	-2'056'162	-2'248'333
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	-10'500'373	-14'705'128
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-3'788'874	-3'639'335
Flux de l'activité d'investissement		-16'345'409	-20'592'796
Flux de l'activité de financement			
Remboursement de dettes financières		0	0
Souscription de dettes financières		7'000'000	10'000'000
Flux de l'activité de financement	9	7'000'000	10'000'000
FLUX DE TRESORERIE		1'325'044	2'188'967
Variation des liquidités			
Liquidités au début de l'exercice		9'966'394	7'777'426
Liquidités à la fin de l'exercice		11'291'438	9'966'394
VARIATION DES LIQUIDITES AU BILAN		1'325'044	2'188'967

Tableau des fonds propres (en CHF)

	Capitaux propres	Réserve provenant des bénéfices	Total
Fonds propres au 31.12.2023	200'000'000	-28'175'209	171'824'791
Résultat de l'exercice	0	-29'607'132	-29'607'132
Autres attributions	0	0	0
Prélèvement de l'exercice	0	0	0
Fonds propres au 31.12.2024	200'000'000	-57'782'342	142'217'658
Résultat de l'exercice	0	-26'881'444	-26'881'444
Autres attributions	0	0	0
Prélèvement de l'exercice	0	0	0
Fonds propres au 31.12.2025	200'000'000	-84'663'786	115'336'214

Annexe aux comptes annuels

1. Préambule et information générale

Selon la loi sur le Réseau hospitalier neuchâtelois du 01.11.2019, le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) est un établissement cantonal de droit public indépendant de l'Etat de Neuchâtel et doté de la personnalité juridique. Le RHNe est un hôpital au sens de la loi de santé, à son siège à Neuchâtel et applique les directives émises par le département de la santé.

Le RHNe a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations de qualité.

Le RHNe fournit notamment des prestations de soins aigus somatiques, de soins de réadaptation, de soins de gériatrie et de soins palliatifs à l'ensemble du canton.

Le bilan et les comptes du RHNe couvrent l'ensemble de ses activités, stationnaires et ambulatoires.

2. Base des comptes

Les comptes annuels ont été établis dans leur intégralité au 31.12.2025 en respectant des principes uniformes. Les comptes du RHNe sont élaborés en conformité avec l'intégralité des recommandations sur la présentation et l'établissement des comptes (Swiss GAAP RPC) et les dispositions de la loi suisse (dispositions sur la comptabilité commerciale du Code des obligations en vigueur depuis le 01.01.2013), ainsi que sur les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®.

Les Swiss GAAP RPC poursuivent l'objectif d'une présentation des comptes qui reflètent une image fidèle du patrimoine des finances et des résultats (true and fair view).

Les principes appliqués sont:

- les résultats sont présentés sur la base de l'année civile;
- les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (CHF);
- l'ensemble des écritures d'un exercice comptable est délimité temporellement par les dates dites « comptables », qui peuvent être différentes des dates de traitement, voire du jour;
- les comptes sont établis sur la base de la continuité d'exploitation;
- les principes généraux sont applicables en l'absence de règles spécifiques ci-après. Toute dérogation aux principes doit être validée par le Conseil d'administration.

Les rubriques du bilan sont présentées en ordre décroissant de disponibilité ou d'exigibilité et les rubriques individuelles en fonction du court, moyen et long terme.

Les différences mathématiques dans les tableaux ainsi que dans les présents états financiers sont liées à des arrondis.

3. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation sont conformes aux Swiss GAAP RPC et la comptabilité est tenue selon les principes comptables du manuel suisse de H+ REKOLE®. Les principes d'évaluation sont basés sur les coûts historiques ou de revient. C'est le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes qui s'applique. Par rapport aux principaux postes du bilan, cela implique ce qui suit.

3.1 Actif circulant

Liquidités

La rubrique liquidités comprend les caisses, les chèques postaux et les avoirs en comptes courants bancaires à vue. Tous les comptes sont libellés en francs suisses et sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Font partie de cette rubrique du bilan toutes les créances encore ouvertes découlant de livraisons et de prestations fournies et facturées (notamment envers les patients et assureurs). Par livraisons et prestations, il faut comprendre les créances résultant de prestations stationnaires et ambulatoires facturables et de livraisons de biens, arrivant à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture. Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une correction de valeur économiquement nécessaire est prise en considération de manière appropriée; elle est présentée en déduction des postes des débiteurs (ducroire). Les soldes importants au niveau de la facturation en tiers garants (factures de plus de CHF 20'000 prises en charge directement par les patients) sont évalués et provisionnés de manière individuelle si le risque de non-paiement devient probable. Pour les soldes de débiteurs tiers garants restants, une évaluation forfaitaire est effectuée pour correspondre à la moyenne des pertes effectives comptabilisées sur les deux dernières années. Finalement, pour les soldes des débiteurs en tiers payants (factures prises en charge directement par les caisses maladie), aucun ducroire n'est constitué.

Autres créances à court terme

Font partie de cette rubrique toutes les autres créances et prêts à court terme, notamment: les créances envers les tiers, les collectivités publiques et les prêts à court terme. Les autres créances sont saisies à leur valeur nominale, sous correction des escomptes et rabais accordés. Un ajustement de valeur est constitué en cas de risque de perte.

Stocks

Les stocks sont constitués de matériel, de médicaments et de biens hôteliers utilisés dans l'activité courante de l'établissement. Ils comprennent en particulier: les marchandises (économats), le combustible et le matériel médical. L'évaluation des stocks se fait au coût d'acquisition ou de revient ou - si celle-ci est plus basse - à la valeur nette du marché (principe de la valeur la plus basse). Lors de la détermination des coûts d'acquisition, de revient ou moyen, les escomptes sont considérés comme des réductions du prix.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Les prestations aux patients hospitalisés non facturées en fin d'exercice sont évaluées selon le système tarifaire applicable correspondant. Les cas à cheval (patients présents au 31 décembre et sortant l'année suivante) sont évalués au prorata de la durée de séjour.

3.2 Actif immobilisé

Immobilisations financières

Les créances financières à long terme et les immobilisations financières effectuées auprès de tiers sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les investissements, qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à CHF 10'000 par objet (disposition de l'OCP et du manuel REKOLE®), doivent être activés s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage. La date de livraison (mise en service) fait foi. Les immobilisations sont saisies à leur valeur d'acquisition ou de revient.

Immobilisations corporelles (suite)

Des améliorations/évolutions apportées à des immobilisations existantes ne peuvent être activées que si la valeur d'usage ou de marché est augmentée et/ou si la durée de vie s'en trouve prolongée.

Les achats groupés d'objets identiques d'un coût unitaire inférieur à CHF 10'000, créant une distorsion des coûts, peuvent être enregistrés comme immobilisation.

Un investissement composé de plusieurs éléments (même inférieurs à CHF 10'000) nécessaires à son fonctionnement peut être enregistré en immobilisation, pour autant que l'addition des différents éléments dépasse le seuil des CHF 10'000.

Il est procédé aux amortissements le mois suivant la mise en service du bien. L'amortissement se calcule linéairement sur la durée d'utilisation du bien. Il est enregistré de manière indirecte.

L'utilisation économique des biens d'investissements est déterminée de la manière suivante:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Immeubles et bâtiments:	33 ^{1/3} ans
Installations dans les bâtiments:	20 ans
Mobilier et équipements:	10 ans
Equipements médicaux:	8, 10 ou 12 ans
Applications et projets stratégiques:	8 ans
Immobilisations informatiques:	8 ans
Machines de bureau et systèmes de communication:	5 ans
Véhicules:	5 ans
Matériel et logiciels informatiques:	4 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels ainsi que les applications et projets stratégiques (conseils internes et externes liés à ces projets) correspondant aux catégories REKOLE® F2 et F3. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et systématique sur une durée d'utilisation estimée avec prudence, généralement sur une période de quatre (logiciels) à huit ans (applications et projets stratégiques).

Dépréciation d'actifs

Il est vérifié à chaque date de bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable (la valeur la plus élevée entre la valeur nette du marché et la valeur d'utilité). En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la perte de valeur est imputée au résultat de la période.

3.3 Capitaux étrangers

Le délai fixant la limite entre court et long terme est considéré à partir de douze mois.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans les douze mois à compter de la clôture du bilan.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation permettent la délimitation des exercices comptables. Ces comptes ont un caractère de court terme. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

Provisions à court terme et long terme

Les provisions sont constituées lorsqu'un événement est survenu avant la clôture du bilan et qu'il en résulte un engagement probable (probabilité > 50%) et dont le montant et/ou l'échéance peuvent être estimés, bien qu'ils soient incertains. Cet engagement peut être fondé sur des motifs juridiques et/ou de fait.

Les provisions sont évaluées sur la base des sorties de fonds probables. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes en fonction d'un réexamen annuel.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont saisies au bilan à leur valeur nominale et concernent celles qui doivent être acquittées dans un délai supérieur à douze mois à compter de la clôture du bilan.

Fonds affectés

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches déterminées, pour lesquels des comptes distincts doivent être tenus et évalués à la valeur nominale. La source de financement peut être interne ou externe. Les fonds sont dûment règlementés et leur alimentation et/ou utilisation respecte ledit règlement.

3.4 Fonds propres

Capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués d'un capital de dotation mis à disposition à titre gracieux par l'Etat de Neuchâtel, de la réserve provenant des bénéfiques/pertes cumulé(e)s ainsi que du résultat de l'exercice.

3.5 Prévoyance du personnel

Le personnel du RHNe est affilié à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), située à La Chaux-de-Fonds. La CPCN est une institution de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle au sens des articles 72a et suivants LPP. Elle dispose d'un plan de recapitalisation et l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de suisse occidentale (As-So) a approuvé la poursuite de la gestion de la caisse selon le système de capitalisation partielle.

Les cotisations sont versées régulièrement et le compte de résultat tient compte de tous les paiements et décomptes de l'exercice. Les plans de prévoyance sont financés par les employés et les employeurs.

Les effets économiques effectifs des plans de prévoyance sur l'hôpital sont calculés à la clôture du bilan. L'avantage économique est activé lorsqu'il est utilisé pour les charges de prévoyance futures de l'hôpital. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions pour la constitution d'une provision sont données.

3.6 Parties liées

Les parties liées sont composées de l'Etat de Neuchâtel, le Centre d'information de gestion et d'économie de Santé (CIGES) SA, de la Fondation ADMED (ADMED), du Groupe Santé Volta SA et de Résone SA.

3.6 Parties liées (suite)

Depuis février 2024, le RHNe possède 30% des actions du Groupe Santé Volta SA (GSV). Fragilisé par de graves difficultés financières, cette société fait désormais l'objet d'une procédure de faillite. Cette mise en faillite péjore les comptes du RHNe pour un montant total de CHF 4'691'733 pour les raisons suivantes :

- dépréciation de l'entier des participations pour CHF 2'248'333 dont l'impact est présenté en résultat financier (voir note 20) ;
- abandon des prêts pour CHF 1'051'667 dont l'impact est présenté en résultat financier (voir note 20) ;
- abandon des intérêts sur les prêts pour un total de CHF 62'392 dont l'impact est présenté en résultat financier (CHF 37'160, voir note 20) et en résultat exceptionnel (CHF 25'232, voir note 21) ;
- activation d'un cautionnement solidaire du RHNe envers la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN) pour CHF 1'000'000 dont l'impact est présenté en résultat exceptionnel (voir note 21) ;
- abandon des créances ouvertes (prestations, salaires, vente de matériel) pour CHF 329'341 dont l'impact est présenté en pertes sur débiteurs tiers dans les revenus directs hors activité d'hospitalisation.

Réso-NE SA, détenue à 100% par le RHNe, a repris à fin décembre 2025 les activités du Groupe Santé Volta SA et en exploite les anciens sites de la Chaux-de-Fonds, Fleurier, Neuchâtel et les Geneveys-sur-Coffrane. La reprise a notamment permis de conserver tous les emplois et d'assurer la continuité des prestations ainsi que de créer un réseau de soins intégrés, de maintenir une prise en charge de proximité et de développer des synergies en matière de formation postgrade. La société Réso-NE SA ayant été créée en date du 18.12.2025, la valeur de ses actifs ainsi que les montants au compte de résultat sont jugés non significatifs. Il a ainsi été renoncé à une intégration globale au sens de la RPC 30 pour le bouclage au 31.12.2025.

3.7 Comptabilisation des produits

Les produits résultant des prestations sont enregistrés dans l'exercice sous revue, pour autant que ces prestations ont bien été rendues. La valeur de ces prestations doit pouvoir être établie de manière fiable et l'avantage économique de ces prestations doit être reconnu.

Les subventions publiques monétaires liées au résultat sont comptabilisées au cours des périodes où les charges correspondantes sont encourues. Elles sont présentées sous le poste " Autres produits d'exploitation " à l'exception des recettes d'hospitalisations couvertes par l'Etat de Neuchâtel (participation de 55%).

Notes explicatives

BILAN

Note 1	Liquidités	31.12.2025	31.12.2024
	Caisses	123'543	128'042
	Banques	11'167'895	9'838'352
	Total	11'291'438	9'966'394

Note 2	Créances résultant de livraisons et de prestations	31.12.2025	31.12.2024
	Débiteurs	75'510'429	76'596'903
	Débiteurs à rembourser	-416'365	-79'962
	Du croire	-1'315'611	-1'185'631
	Total	73'778'453	75'331'310

Note 3	Autres créances à court terme	31.12.2025	31.12.2024
	Créances envers les tiers ¹⁾	3'987'489	6'842'265
	Débiteurs-tiers à rembourser	-54'340	0
	Total	3'933'149	6'842'265

¹⁾ La baisse est due à la dépréciation des prêts accordés aux sociétés du Groupe Santé Volta SA (CHF 1'051'667) ainsi qu'à la diminution de créances ouvertes envers des partenaires neuchâtelois du secteur de la santé (~CHF 1'800'000).

Note 4	Stocks	31.12.2025	31.12.2024
	Stocks médicaments	5'038'630	4'618'724
	Stocks magasins centraux	5'370'590	5'395'567
	Stocks économats	92'119	94'870
	Stocks produits alimentaires	262'665	283'890
	Stocks combustibles	139'875	178'505
	Stocks divers	478'537	365'464
	Total	11'382'416	10'937'019

Note 5	Actifs de régularisation	31.12.2025	31.12.2024
	Subvention à recevoir pour le déficit budgété 2023	0	12'600'000
	Prestations aux patients hospitalisés non facturées (cas à cheval)	4'124'022	3'914'517
	Prestations d'intérêt général (PIG) à recevoir ¹⁾	397'021	2'185'628
	Produits à recevoir (prestations non-facturées) ²⁾	1'241'243	4'573'994
	Autres	2'112'599	3'132'428
	Total	7'874'885	26'406'567

¹⁾ Le contrat de prestations avec l'Etat de Neuchâtel, spécifiant un montant de CHF 62'100'000, ayant été finalisé après le versement complet des acomptes de CHF 65'000'000, le versement supplémentaire de CHF 2'900'000 a été alloué au financement complémentaire accordé pour les attentes de placement dans le réseau social (lits C).

²⁾ La diminution découle du nombre moins élevé des séjours hospitaliers en soins aigus et en réadaptation en attente d'une (re)facturation.

Note 6	Immobilisations financières	31.12.2025	31.12.2024
	Garanties de loyer	480'711	324'549
	Participation - Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	41'000	41'000
	Participation - Groupe Santé Volta SA ¹⁾	0	2'248'333
	Participation - Réso-NE SA ²⁾	100'000	0
	Prêt - ADMED ³⁾	1'800'000	0
	Total	2'421'711	2'613'882

¹⁾ Une dépréciation a été effectuée en 2025 pour l'entièreté des parts sociales du Groupe Santé Volta SA.

²⁾ Le RHNe a constitué Réso-NE SA le 18.12.2025 et détient 100% du capital-actions.

³⁾ Un prêt a été accordé à ADMED pour une période supérieure à 1 an.

Note 7 Immobilisations corporelles

Année 2025	Immeubles et bâtiments	Equipements médicaux	Equipements techniques	Equipements informatiques	Autres immobilisations	En cours	Total
Valeur au 01.01.	294'537'266	58'514'359	13'705'697	1'567'928	47'800'347	11'750'073	427'875'670
Entrées	0	0	0	0	0	10'500'373	10'500'373
Reclassifications	1'528'779	4'843'134	0	83'446	3'491'341	-9'946'700	0
Sorties	-45'626	0	-148'855	163'251	0	0	-31'230
Valeur au 31.12.	296'020'419	63'357'493	13'556'842	1'814'625	51'291'688	12'303'746	438'344'813
Fonds d'amortissements au 01.01.	157'464'387	25'966'168	12'750'508	1'486'672	15'485'534	0	213'153'270
Amortissements	8'846'293	6'366'622	442'855	59'957	3'106'966	0	18'822'693
Reclassifications	0	7'086	0	256	-7'342	0	0
Sorties	-814	6'453	-145'135	159'531	0	0	20'035
Fonds d'amortissements au 31.12.	166'309'866	32'346'329	13'048'229	1'706'416	18'585'158	0	231'995'998
Valeur comptable au 01.01.	137'072'879	32'548'190	955'189	81'256	32'314'813	11'750'073	214'722'401
Valeur comptable au 31.12.	129'710'552	31'011'164	508'613	108'209	32'706'530	12'303'746	206'348'815

Année 2024	Immeubles et bâtiments	Equipements médicaux	Equipements techniques	Equipements informatiques	Autres immobilisations	En cours	Total
Valeur au 01.01.	291'648'451	57'250'203	13'705'697	23'316'059	43'516'023	7'638'504	437'074'938
Entrées	0	0	0	0	0	14'705'128	14'705'128
Reclassifications	2'843'189	3'449'141	0	-21'748'131	4'284'323	-10'593'559	-21'765'036
Sorties	45'626	-2'184'986	0	0	0	0	-2'139'359
Valeur au 31.12.	294'537'266	58'514'359	13'705'697	1'567'928	47'800'347	11'750'073	427'875'670
Fonds d'amortissements au 01.01.	148'693'235	22'733'427	11'794'683	15'454'954	12'646'834	0	211'323'132
Amortissements	8'771'152	6'229'858	955'825	73'073	2'831'358	0	18'861'267
Reclassifications	0	0	0	-14'034'013	0	0	-14'034'013
Sorties	0	-2'997'117	0	-7'342	7'342	0	-2'997'117
Fonds d'amortissements au 31.12.	157'464'387	25'966'168	12'750'508	1'486'672	15'485'534	0	213'153'270
Valeur comptable au 01.01.	142'955'215	34'516'776	1'911'014	7'861'106	30'869'190	7'638'504	225'751'805
Valeur comptable au 31.12.	137'072'879	32'548'190	955'189	81'256	32'314'813	11'750'073	214'722'401

Note 8 Immobilisations incorporelles ¹⁾

Année 2025	Logiciels	Applications et projets stratégiques	En cours	Total
Valeur au 01.01.	5'369'770	22'207'726	5'710'013	33'287'508
Entrées	0	0	3'788'874	3'788'874
Reclassifications	2'221'407	3'993'795	-6'215'201	0
Sorties	-14'396	0	0	-14'396
Valeur au 31.12.	7'576'781	26'201'520	3'283'685	37'061'986
Fonds d'amortissements au 01.01.	3'094'155	17'063'567	0	20'157'721
Amortissements	1'311'742	1'492'459	0	2'804'202
Reclassifications	0	0	0	0
Sorties	-14'396	0	0	-14'396
Fonds d'amortissements au 31.12.	4'391'501	18'556'026	0	22'947'527
Valeur comptable au 01.01.	2'275'615	5'144'159	5'710'013	13'129'787
Valeur comptable au 31.12.	3'185'280	7'645'494	3'283'685	14'114'459

Année 2024	Logiciels	Applications et projets stratégiques	En cours	Total
Valeur au 01.01.	125'235	3'735'769	4'022'714	7'883'718
Entrées	0	0	3'639'335	3'639'335
Reclassifications	5'245'116	18'471'956	-1'952'036	21'765'036
Sorties	-581	0	0	-581
Valeur au 31.12.	5'369'770	22'207'726	5'710'013	33'287'508
Fonds d'amortissements au 01.01.	122'910	3'500'309	0	3'623'220
Amortissements	1'010'145	1'490'731	0	2'500'875
Reclassifications	1'961'486	12'072'526	0	14'034'013
Sorties	-387	0	0	-387
Fonds d'amortissements au 31.12.	3'094'155	17'063'567	0	20'157'721
Valeur comptable au 01.01.	2'324	235'460	4'022'714	4'260'498
Valeur comptable au 31.12.	2'275'615	5'144'159	5'710'013	13'129'787

¹⁾ A partir de 2024, les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels ainsi que les applications et projets stratégiques correspondant aux catégories REKOLE® F2 et F3. Ces biens d'investissements ont été reclassifiés depuis la catégorie Equipements informatiques (immobilisations corporelles).

Note 9 Dettes financières à court terme et à long terme

Année 2025	< 12 mois Court terme	> 12 mois Long terme	Total
Dettes financières à court terme envers des tiers	0	0	0
Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel	0	0	0
Total à court terme	0	0	0
Dettes financières à long terme envers des tiers	0	152'200'000	152'200'000
Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel	0	15'000'000	15'000'000
Total à long terme	0	167'200'000	167'200'000

Note 9 Dettes financières à court terme et à long terme

(suite)

Année 2024	< 12 mois Court terme	> 12 mois Long terme	Total
Dettes financières à court terme envers des tiers	0	0	0
Dettes financières à court terme - Etat de Neuchâtel	0	0	0
Total à court terme	0	0	0
Dettes financières à long terme envers des tiers	0	133'200'000	133'200'000
Dettes financières à long terme - Etat de Neuchâtel	0	27'000'000	27'000'000
Total à long terme	0	160'200'000	160'200'000

Note 10 Dettes résultant de livraisons et de prestations

	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs tiers	14'749'966	15'853'572
Fournisseurs tiers à rembourser	-36'947	0
Total	14'713'020	15'853'572

Note 11 Autres dettes à court terme

	31.12.2025	31.12.2024
Assurances sociales et prévoyance	5'390'254	8'040'657
Impôts directs et indirects	610'109	689'770
Dettes - Etat de Neuchâtel ¹⁾	6'508'696	11'023'635
Autres dettes envers les tiers	6'431'679	7'887'157
Total	18'940'738	27'641'219

¹⁾ La rémunération d'un traitement hospitalier stationnaire est prise en charge à raison de 55% par l'Etat de Neuchâtel. Chaque année, l'Etat de Neuchâtel verse au RHNe des acomptes basés sur les recettes d'hospitalisations mises au budget N de l'Etat. L'écart annuel de subventions dues résulte du delta entre les recettes d'hospitalisations budgétées par l'Etat et les recettes réelles. Le cumul des années 2024 à 2025 est indiqué sous Dettes - Etat de Neuchâtel.

Note 12 Provisions à court et à long terme

Année 2025	Provision CPCN ¹⁾	Provision litiges ²⁾	Provision auto- assurance RC ³⁾	Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾	Autres provisions ⁵⁾	Total
Valeur au 01.01.	0	1'059'207	1'070'656	1'333'969	0	3'463'832
Attribution	0	420'647	140'525	0	0	561'172
Utilisation	0	0	0	-235'891	0	-235'891
Dissolution	0	-546'407	0	0	0	-546'407
Valeur au 31.12.	0	933'447	1'211'181	1'098'078	0	3'242'706
dont court terme	0	933'447	0	1'098'078	0	2'031'525
dont long terme	0	0	1'211'181	0	0	1'211'181

Année 2024	Provision CPCN ¹⁾	Provision litiges ²⁾	Provision auto- assurance RC ³⁾	Provision limitation quantités GPPH ⁴⁾	Autres provisions ⁵⁾	Total
Valeur au 01.01.	140'750	0	1'209'972	763'492	5'135'173	7'249'387
Attribution	0	1'059'207	0	570'477	0	1'629'684
Utilisation	-60'000	0	-23'753	0	-960'000	-1'043'753
Dissolution	-80'750	0	-115'563	0	-4'175'173	-4'371'486
Valeur au 31.12.	0	1'059'207	1'070'656	1'333'969	0	3'463'832
dont court terme	0	1'059'207	0	1'333'969	0	2'393'176
dont long terme	0	0	1'070'656	0	0	1'070'656

¹⁾ La provision a été créée en rapport à la soumission des indemnités à la LPP. La situation pour laquelle cette provision a été constituée s'est réglée en 2024.

²⁾ La provision comprend les procédures juridiques en cours.

³⁾ La provision est formée pour faire face aux litiges potentiels vis-à-vis des patients et/ou du personnel.

⁴⁾ La provision a été créée en lien avec une limitation d'activité introduite par l'Etat de Neuchâtel en 2022, quotas au-dessus desquels le financement cantonal des prestations serait réduit. Cette disposition est appelée à être supprimée en 2025 mais les montants couvrant les années 2023 et 2024 devront être versés (le règlement du montant pour 2022 ayant été effectué en mai 2025).

⁵⁾ La situation pour laquelle cette provision avait été constituée s'était réglée en 2024.

Note 13 Passifs de régularisation	31.12.2025	31.12.2024
Vacances non prises et heures supplémentaires	5'921'047	5'100'621
Autres charges à payer	1'700'546	1'521'249
Total	7'621'593	6'621'870

Note 14 Fonds affectés

Année 2025	Fonds médicaux	Fonds en faveur du RHNe	Fonds médicaux recherches/études	Fonds Collège des directions	Autres fonds	Total
Valeur au 01.01.	2'351'967	841'953	115'672	224'184	417'697	3'951'473
Attribution	576'258	63'000	0	90'972	7'000	737'230
Utilisation	-499'211	-16'619	0	-73'769	-8'049	-597'648
Valeur au 31.12.	2'429'014	888'334	115'672	241'387	416'648	4'091'055

Année 2024	Fonds médicaux	Fonds en faveur du RHNe	Fonds médicaux recherches/études	Fonds Collège des directions	Autres fonds	Total
Valeur au 01.01.	2'359'183	798'593	115'672	206'915	418'501	3'898'865
Attribution	559'364	50'000	0	76'909	6'000	692'273
Utilisation	-566'580	-6'640	0	-59'640	-6'804	-639'665
Valeur au 31.12.	2'351'967	841'953	115'672	224'184	417'697	3'951'473

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Note 15 Produits nets de livraisons et de prestations	31.12.2025	31.12.2024
Recettes d'hospitalisations	113'254'736	109'286'583
Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾	104'932'650	102'015'451
Recettes ambulatoires	146'981'316	141'554'242
Autres produits des prestations patients	761'738	742'351
Total	365'930'440	353'598'627

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur la part à charge de l'Etat de Neuchâtel.

Note 16 Autres produits d'exploitation	31.12.2025	31.12.2024
Prestations d'intérêt général (PIG) ¹⁾	58'567'021	56'836'447
Subvention pour l'indexation des salaires	6'830'000	5'050'000
Revenus directs hors activité d'hospitalisation	14'691'577	15'363'176
Produits des loyers et intérêts	920'308	908'935
Autres subventions universitaires et fédérales	364'475	370'550
Total	81'373'381	78'529'109

¹⁾ Voir Note 22 pour plus d'information sur les prestations d'intérêt général (PIG).

Note 17 Charges de matières premières et consommables	31.12.2025	31.12.2024
Médicaments (y compris sang et produits sanguins)	31'442'022	31'305'442
Matériel, instruments, implants et textiles	20'813'350	20'390'162
Films et matériel de photographie	5'665	6'161
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	3'890'145	3'712'644
Prestations médicales par des tiers	15'433'047	15'529'952
Autre matériel médical	50'278	85'000
Total	71'634'507	71'029'361

Note 18 Charges de personnel ¹⁾	31.12.2025	31.12.2024
Salaires ²⁾	253'488'013	248'670'693
Charges sociales	57'094'750	56'070'398
Honoraires médicaux	11'390'371	10'870'824
Autres charges de personnel	2'901'345	2'756'400
Total	324'874'479	318'368'315

¹⁾ De manière similaire à l'exercice précédent, le nombre d'emplois à temps pleins (EPT) est supérieur à 250.

²⁾ La hausse résulte principalement de l'échelon automatique imposé par la convention collective de travail CCT Santé 21 (1.1%) et de l'indexation des salaires au renchérissement accordée en 2025 (0.8%).

Note 19 Autres charges d'exploitation	31.12.2025	31.12.2024
Produits alimentaires	6'324'002	6'235'516
Charges de ménage	4'395'755	4'510'727
Entretien et réparation	6'921'232	6'757'604
Equipements, loyers et leasings	4'778'251	5'052'785
Energie et eau	4'613'783	5'440'913
Administration et informatique	17'279'963	16'463'564
Autres charges liées aux patients	4'271'640	3'966'314
Autres charges non liées aux patients	4'815'522	4'397'323
Total	53'400'148	52'824'747

Note 20	Résultat financier	31.12.2025	31.12.2024
	Autres produits financiers	33'857	97'719
	Total produits financiers	33'857	97'719
	Autres charges financières	-4'543'610	-2'347'401
	Total charges financières	-4'543'610	-2'347'401
	Résultat financier ¹⁾	-4'509'753	-2'249'683

¹⁾ Le résultat financier comprend la dépréciation des parts sociales (CHF 2'248'333) et des prêts accordés aux Groupe Santé Volta SA (et ses filiales / CHF 1'051'667), ainsi que les intérêts courus pour l'année 2025 (CHF 37'160).

Note 21	Résultat exceptionnel	31.12.2025	31.12.2024
	Dissolution de la provision litiges	329'456	0
	Restitution du trop-perçu CIGES	50'549	168'345
	Amortissements extraordinaires (prolongation de la durée de biens médico-techniques)	0	1'020'867
	Rétrocession des taxes administratives ADMED (4 ans)	0	342'629
	Dissolution autres provisions	0	335'173
	Dissolution de la provision CPCN	0	80'750
	Autres	0	72'314
	Total produits	380'005	2'020'078
	Cautionnement et intérêts Groupe Santé Volta SA ¹⁾	-1'025'232	0
	Frais d'envoi de facturation Medidata (2024)	-200'412	0
	Attribution à la provision litige	-184'461	-888'307
	Amortissements extraordinaires	-95'484	-198'526
	Honoraires médicaux à verser	0	-209'665
	Location d'équipements médicaux	0	-183'800
	Accord transactionnel avec une assurance (5 ans)	0	-180'645
	Compensation tarifaire CNP	0	-70'886
	Contribution PIG CPCN	0	-57'072
	Autres	-346'652	-325'999
	Total charges	-1'852'241	-2'114'900
	Résultat exceptionnel	-1'472'236	-94'822

¹⁾ Le sursis concordataire du Groupe Santé Volta SA étant connu en date du bouclage, le cautionnement de CHF 1'000'000 accordé à la BCN pour garantir un crédit octroyé au Groupe Santé Volta SA, a été reconnu en charge lors du présent exercice. Les intérêts sur les prêts de CHF 25'232 concernant les années 2023 et 2024 ont également été dépréciés.

AUTRES INFORMATIONS

Note 22 Subventions publiques	31.12.2025	31.12.2024
Etat de Neuchâtel - Recettes d'hospitalisations (part à charge de l'Etat de Neuchâtel) ¹⁾	104'932'650	102'015'451
Etat de Neuchâtel - Prestations d'intérêt général (PIG) ²⁾	58'567'021	56'836'447
Etat de Neuchâtel - Subvention pour l'indexation des salaires	6'830'000	5'050'000
Autres subventions universitaires et fédérales	364'475	370'550
Total subventions publiques	170'694'146	164'272'448

¹⁾ L'Etat de Neuchâtel prend à sa charge 55% des tarifs hospitaliers pour les patients neuchâtelois et selon les mandats attribués par la liste hospitalière cantonale.

²⁾ Selon le contrat de prestations qui le lie au RHNe, l'Etat de Neuchâtel charge l'hôpital de fournir des prestations d'intérêt général (PIG) contre une contribution financière fixée annuellement par l'Etat de Neuchâtel. L'augmentation résulte d'une hausse de la contribution au renchérissement des salaires, d'une nouvelle subvention pour l'unité de médecine des violences et d'une augmentation de la contribution pour les attentes de placement dans le réseau social (lits C).

Note 23 Transactions avec des parties liées	31.12.2025	31.12.2024
Bilan		
Etat de Neuchâtel - Dettes à court terme ¹⁾	-6'508'696	-11'023'635
Etat de Neuchâtel - Dettes financières à long terme	-15'000'000	-27'000'000
ADMED - Fournisseur	-1'681'272	-1'142'188
ADMED - Débiteur	144'863	0
ADMED - Prêt	1'800'000	0
CIGES - Fournisseur	-42'099	-1'148'602
CIGES - Débiteur	43'337	0
Groupe Santé Volta SA - Prêts ²⁾	0	674'750
Réso-NE SA - Prêts	931'681	0
Réso-NE SA - Débiteur	18'086	0
Pertes et profits		
Les transactions du compte de pertes et profits avec l'Etat de Neuchâtel sont listées dans la Note 22.		
ADMED - Médicaments (y.c. sang), prestations et examens de laboratoire	-12'022'455	-12'080'799
CIGES - Charges d'administration et informatiques	-10'660'065	-10'494'310
Groupe Santé Volta SA - Achats d'équipements et locations	-88'549	0

Cautionnements simples reçus	Rémunération	Statut 31.12.2025		
Etat de Neuchâtel - Engagements d'investissements	0.50%	Non utilisé	55'000'000	55'000'000
Etat de Neuchâtel - Engagement envers la CPCN ³⁾	0.00%	Utilisé	14'027'000	14'027'000

Cautionnement solidaire octroyé	Rémunération	Statut 31.12.2025		
Groupe Santé Volta SA - Convention crédit BCN ⁴⁾	0.00%	Utilisé	1'000'000	1'000'000

¹⁾ Voir Note 11 pour plus d'information sur les créances et dettes court terme - Etat de Neuchâtel.

²⁾ Les prêts aux filiales du Groupe Santé Volta SA totalisant CHF 1'051'667 ont été entièrement dépréciés au 31.12.2025.

³⁾ Le montant maximal est indiqué, seul le montant résiduel de l'engagement auprès de la Caisse de pensions de la fonction publique de Neuchâtel (CPCN) étant garanti. Le prêt contracté sous-jacent et ainsi formellement garanti se monte à CHF 5'200'000 au 31.12.2025.

⁴⁾ Le cautionnement a été activé par la BCN et un versement de CHF 1'000'000 a été effectué en mars 2026.

Note 24 Prévoyance du personnel	Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance						
	Sur ou sous-couverture au 31.12.2025	Part économique 2025	Part économique 2024	Variation	Cotisations employeurs 2025	Charges de prévoyance 2025	
Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN)	1'062'304'818	0	0	0	29'311'262	29'311'262	

Note 24 Prévoyance du personnel

(suite) Degré de couverture (art. 44 OPP2)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN) ¹⁾	85%	82%

¹⁾ La CPCN n'est pas confrontée à un découvert au sens de l'article 65c LPP. Le montant de CHF 1'062'304'818 constitue un découvert technique provisoire et le montant provisoire de la part au découvert attribuable au RHNe se monte à CHF 102'711'934 au 31.12.2025 (CHF 120'586'455 au 31.12.2024).

Etant donné que le chemin de recapitalisation est respecté au 31.12.2025, aucun engagement de prévoyance au sens de Swiss GAAP RPC 16 n'est reconnu dans les comptes annuels du RHNe.

Le 26.06.2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi portant modification de la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprend les mesures de recapitalisations suivantes:

- augmentation des cotisations ordinaires à 24.5% (60% à charge de l'employeur, 40% à la charge de l'assuré);
- rééchelonnement des cotisations et des rappels selon l'âge;
- passage à l'âge de la retraite de 62 à 64 ans;
- demi-indexation des rentes si le chemin de croissance est respecté;
- constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 270'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2014; et
- contribution unique d'assainissement de CHF 60'000'000 à charge des employeurs, valeur au 01.01.2019.

Par ailleurs, le 26.05.2016, le Grand Conseil neuchâtelois a abrogé l'article 4 al. 3 de la LCPFPub prévoyant que le découvert résiduel à la date du changement de primauté, mais au plus tard au 01.01.2039, serait réparti entre les employeurs. Par conséquent, cet engagement n'est plus à provisionner dans les comptes du RHNe.

Le 20.02.2018, le Grand Conseil neuchâtelois a également modifié la LCPFPub pour instaurer le passage à la primauté des cotisations. La modification s'accompagne de dispositions compensatoires transitoires ainsi que d'une cotisation d'épargne complémentaire d'un montant de CHF 200'000'000. Dès le 01.01.2019, le taux de cotisation employeur est passé de 14.70% à 16.25%. La cotisation d'épargne est financée à hauteur de CHF 189'200'000 par les employeurs affiliés et CHF 10'900'000 par les assurés. Les employeurs étaient tenus de verser la totalité des CHF 200'000'000 au 03.01.2019. La part employé sera compensée par une augmentation de la part aux cotisations de 0.25% pour une durée de 4 ans. La part du RHNe au CHF 200'000'000 a représenté CHF 17'426'000, dont CHF 225'000 constituent une avance pour la part employé au 31.12.2021. Sur cette somme, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à sa charge un montant de CHF 8'439'000.

La dette envers les institutions de prévoyance (ASMAC et CPCN) s'élève à CHF 4'376'298 au 31.12.2025 (CHF 4'218'396 au 31.12.2024). Le montant a été complètement régularisé à la mi-février 2026.

Note 25 Montant résiduel des engagements de leasing et engagement hors bilan

Les engagements de leasing et engagements hors bilan qui ne sont pas échus ou ne peuvent pas être utilisés dans les douze mois présentent la structure d'échéance suivante:

	31.12.2025	31.12.2024
Jusqu'à 1 an	537'243	531'464
1-5 ans	2'686'215	2'657'320
Plus de 5 ans	5'372'430	5'314'640
Total	8'595'888	8'503'424

Note 26 Honoraires versés à l'organe de révision

	31.12.2025	31.12.2024
Honoraires versés à l'organe de révision	90'886	90'773
Total	90'886	90'773

Note 27 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes lors de sa séance du 08.05.2026.

Note 28 Evénements subséquents à la date de clôture

Aucun.